PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
MAIRIE DE MAILLANE

1- PORTEURS DU PROJET :

Date de présentation du projet : 31/07/2024 (renouvelable 2 fois (juillet 2024 à juillet 2027)
Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : COMMUNE DE MAILLANE
Nom du correspondant : MIGRAN YOHAN
Fonction : DIRECTEUR SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE et ACM
Adresse : MAIRIE DE MAILLANE PLACE DE L'EGLISE 13910 MAILLANE
Téléphone : 07.76.34.54.76
Adresse électronique : espacejeunes@maillane.fr

2- TERRITOIRES ET ECOLES CONCERNES :

Territoire concerné : COMMUNE DE MAILLANE
Public concerné : nombre total d'enfants : 331
Niveau maternelle : moins de trois ans : 7
Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 110
Niveau élémentaire : 214

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés :

- 1 établissement PUBLIQUE Maternelle et Elémentaire :
Groupe Scolaire F Mistral (82 enfants de maternelles et 151 enfants en élémentaires)
Rue Notre Dame 13910 Maillane
- 1 établissement PRIVE Sous Contrat avec la commune Maternelle et Elémentaire :
Ecole Notre Dame de Grâce (33 enfants de maternelles et 64 enfants en élémentaires)
24 avenue Auguste Daillan 13910 Maillane

3- PILOTAGE ET COORDIANATION

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :
MAIRIE DE MAILLANE
SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE
Coordination du projet assuré par :
Nom et prénom du responsable pédagogique : Yohan MIGRAN
Fonction : Directeur Service Enfance et Jeunesse et ACM
Adresse : Espace Jeunesse Lou Plantié- Rue notre Dame- Impasse du stade- 13910 Maillane
Téléphone : 07.76.34.54.76
Adresse électronique : espacejeunes@maillane.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :
Une commission pilotage se réunira une fois par an.
Elle est composée, d'enseignants, représentants des parents d'élèves, d'élus et le directeur de l'ALSH et d'associations locales.

Mise en place de plusieurs réunions technique avec les enseignants, les parents d'élèves et les représentants d'associations afin de coordonner le projet éducatif de territoire.
Le comité de pilotage est une instance d'échange permettant une réflexion collective autour du projet éducatif. Il permettra aussi de valider et d'articuler les activités périscolaires avec les axes du projet d'école
Enfin, il permettra de valider et de suivre les indicateurs d'évaluation.

4- OBJECTIFS ET MOYENS

Partenaires du projet :
Partenaires institutionnels :
Mairie
Ecole
Autres partenaires dans la mise en œuvre :
Musée F Mistral
Bibliothèque et Ludothèque Municipale
Associations sportives (Football, tennis, danse…)

Etat des lieux du territoire :
Parents actifs qui ont besoins de mode de garde
Commune volontarisme et engagée dans un politique jeunesse
Associations activent et présentent en nombre sur la commune

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :
Les objectifs du PEDT sont partagés avec le partenaire du territoire et ces derniers contribuent à leur mise en œuvre.
Les objectifs sont les suivant :

-Permettre à tous les enfants de participer à des activités diverses et variés (culturels, sportives, créatives, artistique, scientifiques et éducatives).
-Promouvoir le patrimoine culturel de la région (Musée, Bibliothèque, langue régional…)
-Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des structures.
-Développer des actions en lien avec la parentalité et l'accompagnement à la scolarité

Locaux et Installations utilisés :
L'accueil des enfants se fait principalement à l'Espace Jeunesse Lou Plantié, mais en fonction des actions, ils peuvent se dérouler sur d'autres infrastructures communales :
-Espace Jeunesse Lou Plantié, agrée pour accueillir jusqu'à 230 enfants (6 salles d'activités, gazon synthétique, d'un grand réfectoire construit récemment)
-Groupe Scolaire F Mistral (13 classes, 1 salle informatique, 2 salles de motricité, sanitaires)
-City Stade
-Salles de sports
-Bibliothèque
-Ludothèque
-Musée Mistral
-Centre Frédéric Mistral
-Stade
-Parcours Sportifs
-Cours de Tennis

Modalités de suivi et d'évaluation du projet :

Le comité de pilotage permet aux partenaires de suivre l'évaluation du projet. Pour cela nous utilisons des outils de suivis :
- Utilisation d'un tableau de bord (suivi)
- Enquête de satisfaction
- Fiche de présence

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :
Périodicité : 1 fois par semestre (comité technique) et 1 fois par an pour le comité de pilotage.
Une évaluation qualitative et quantitative est prévue

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :
- Nombre et variété d'activités proposés.
- Nombre de partenariat avec les structures
- Réinscriptions des enfants.
- Participation active aux ateliers

Indicateurs qualitatifs :
- Epanouissement des enfants (retour des partenaires)
- Enquête de satisfaction des enfants, des parents, des partenaires, des animateurs, des enseignants et de la commune.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :
Renouvellement automatique (pour la période 2024/2027)
Des avenants seront toutefois possibles durant la période.

Modalités d'information des familles :

Les familles ont été informées par courrier, par internet, et un affichage a été effectué sur le panneau d'information de l'école ou de la commune
Pour chaque inscription, elles sont reçues individuellement et informées des activités proposées et des modalités d'accueil prévues.

5- ORGANISATION :

Temps périscolaires du mercredi :

L'Espace Jeunesse Lou Plantié, gestionnaire des temps périscolaires et extrascolaires de la commune, proposent des activités variées, organisées en cycle (5 cycles dans l'année) dans une logique de progression et si possible avec une réalisation finale (spectacle, projection…)

Mode d'inscription aux activités proposées :
Les inscriptions se feront par période entre chaque vacance pour les mercredis matin. Le tarif sera compris entre 15 et 20 € (en fonction du QF CAF).

Les inscriptions se feront par mercredi après-midi. Le tarif sera compris entre 4 et 8 € par après-midi (en fonction de QF CAF)
Repas : 4€

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :
Activités périscolaires :
-Accueil du matin et du soir et pause méridienne au sein de l'école F Mistral : 231 enfants concernés.
Activités extrascolaires : Fonctionnement lors des vacances d'Automne, d'Hiver, de Printemps, et d'été : 150 enfants concernés.

Modalités d'organisation :

Le gestionnaire, L'ALSH Lou Plantié, ACM Communal, déclare auprès de la DDCS le fonctionnement les mercredis du temps scolaire.
Il peut accueillir jusqu'à 80 enfants (32 moins de 6 ans et 48 plus de 6 ans)

6- ACTIVITES

Types d'Activités proposées aux enfants le mercredi :
Chaque enfant est libre de participer ou pas à l'activité.
Elles sont proposées en fonction des âges et adaptées au rythme de l'enfant
Elles sont construites avec une approche ludique et créative avec une visée éducative.
En effet, une cohérence avec le projet d'école est recherchée
Activités Artistiques et Culturels : Musique, Activités autour du Musée et du livre…
Activités de Loisirs : Activités autour du Dessin, Activités Manuelles, Jeux de Société
Activités Sportives : Football, Tennis, Gymnastique, Expression Corporelles…
Développement durable
Activités scientifiques
Activités Multimédia

Intervenants assurant la prise en charge des activités :
L'équipe d'animation des mercredis est composée d'un Directeur, de 10 animateurs qualifiés, engagés par la commune à temps plein (BPJEPS, BAFD, BAFA ou CAP Petite Enfance) et d'intervenants partenaires (Agent de la bibliothèque, Agent du Musée Mistral, Ludothécaire…).

Le PEDT respecte les attendus de la charte qualité du PLAN MERCREDI :
- Complémentarité éducative : le PEDT est en lien avec le projet d'école et les enseignants font partis du comité de pilotage.
  Une continuité éducative existe déjà avec le corps enseignant de l'école F Mistral et l'équipe d'animation périscolaire. Des échanges quotidiens se font afin de se transmettre des informations et de veiller à la sécurité physique et morale des enfants.
  Des animations peuvent également être complémentaires avec celle des projets d'école.
- Accueil et accessibilité de tous les publics : l'accueil est ouvert à tous. Une attention particulière est portée sur les enfants en situation de handicap. La commune a répondu à l'appel à projet CAF pour 2021 et 2022 et pour accueillir 10 enfants en situation de handicap. En 2023, elle a

obtenu eu Subvention de Financement de la CTG pour accueillir 20 enfants et a recruté un agent dédié à leur accompagnement.

- Inscription du projet avec le territoire : Le projet est mis en œuvre avec les partenaires locaux (CTG Terre Provence). Il favorise les activités avec les acteurs locaux (Musée, Ludothèque, association sportives…).
- Diversité et qualité des activités : Les activités proposées seront variées. L'équipe d'animation veille à proposer des activités à la fois sportives, culturels, créatives, artistiques, scientifiques toujours à viser pédagogique (voir projet d'animation en annexe)

7- SIGNATURES ET LABELLISATION

Signataires du projet par :
Monsieur Éric Lecoffre, Maire de Maillane

Date de signature prévue :
31/07/2024

Liste des annexes :
- Planning Activités du Mercredi Matin
- Charte qualité du Plan Mercredi
- Exemple de projet d'animation pour un cycle d'activité
- Projet pédagogique de l'ACM
- Déclaration DDCS des mercredis
- Planning des Mercredis après-midi

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :
- Éric Lecoffre, Maire de Maillane
- Carine DIDIER, 2ème Adjointe au Maire
- Yohan MIGRAN, Directeur Service Enfance et Jeunesse et ACM.